



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

électricité

Question écrite n° 111099

Texte de la question

M. Francis Falala appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'industrie sur les pannes électriques intervenues en France le 4 novembre dans la soirée. De nombreux foyers ont été touchés en Champagne-Ardenne, en France et en Europe. Il souhaite connaître le nombre de foyers touchés, les causes de ces problèmes d'alimentation et les solutions afin que ce problème ne se reproduise plus.

Texte de la réponse

L'incident du 4 novembre 2006 s'est traduit par des coupures d'environ 10 000 MW en Europe dont plus de 5 000 MW en France (représentant près de 5 millions de foyers touchés). Ces délestages, activés automatiquement en raison de la baisse de fréquence observée sur le réseau et afin d'éviter un « black out » général, ont permis un rétablissement rapide de conditions normales d'exploitation et, en l'espace de trois quart d'heures, l'ensemble du continent était complètement réalimenté. Cet incident est dû avant tout à une erreur d'exploitation de la part du gestionnaire du réseau public de transport EON. La relance de l'investissement dans les lignes électriques à très haute tension, au demeurant souhaitable pour la sécurisation électrique de plusieurs zones fragiles, ne permettrait donc pas nécessairement de prévenir ce type d'incident. Afin de tirer tous les enseignements de la crise au niveau national, le Gouvernement a demandé au conseil général des mines de diligenter une mission sur le traitement de la crise électrique en France. Il s'agit en particulier d'analyser les avantages et les inconvénients de la procédure de délestage automatique mise en oeuvre en France. Cette nécessaire réflexion nationale se double par ailleurs d'une démarche entreprise par la France auprès des autres États membres dans le cadre de l'Union européenne et du forum pentalatéral de l'énergie qui réunit la France, l'Allemagne, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg. Très concrètement, la France a formulé auprès de ses partenaires deux propositions : la constitution d'un centre de coordination entre gestionnaires de réseaux publics de transport et la réalisation d'une échelle commune de classification des incidents « réseaux ». Ces propositions permettraient aux gestionnaires de réseaux d'approfondir leurs échanges d'information, d'améliorer leurs prévisions de flux et de mieux coordonner leurs actions. Elles sont de nature à éviter qu'à l'avenir des coupures telles que celle du 4 novembre 2006 se reproduisent.

Données clés

Auteur : [M. Francis Falala](#)

Circonscription : Marne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111099

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 novembre 2006, page 12346

Réponse publiée le : 16 janvier 2007, page 581